

# CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

---

*Section des Eaux*

---

**SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2003**

---

**DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET D'EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION DE SAUSHEIM  
DEPOSEE PAR LE SIVOM DE L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE (BAS-RHIN)**

---

## **AVIS**

---

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, son rapporteur entendu et après discussion, considérant :

- les aménagements proposés pour le système de collecte et le projet d'extension de la station d'épuration,
  - la mise en place sur le réseau d'assainissement de 23 bassins d'orage et d'un poste de relèvement,
  - l'instrumentation de 18 des 76 déversoirs d'orage pour la mesure des débits déversés,
- 1- regrette que le retard pris dans la réalisation et la présentation de ce dossier n'ait pas permis au SIVOM de l'agglomération mulhousienne de respecter l'échéance de mise en conformité du 31 décembre 1998, pour disposer d'un traitement plus rigoureux des effluents en azote et en phosphore,
- 2- prend note :
- qu'au 28 février 2005 au plus tard, les effluents collectés seront traités dans la nouvelle station d'épuration et que les rejets répondront aux objectifs de qualité définis dans le projet,
  - qu'au 31 décembre 2005 au plus tard, les bassins d'orage estimés prioritaires devront être réalisés et qu'au 31 décembre 2007, l'ensemble des bassins d'orage devra être en service.
- 3- émet un avis favorable au projet d'extension de la station d'épuration de Sausheim (Bas-Rhin) proposé par le SIVOM de l'agglomération mulhousienne sous réserve que :
- des solutions alternatives soient recherchées pour supprimer les déversements prévus de certains déversoirs d'orage dans la nappe,
  - la rédaction de l'article 4 du projet d'arrêté préfectoral soit reprise en modifiant notamment la phrase suivante comme suit : "Les exigences ci-dessous (concentration maximale sur échantillon moyen journalier, rendement minimum sur échantillon moyen journalier) sont à respecter lorsque les conditions en entrée de station suivantes sont vérifiées."

**COPIE CONFORME**